



Code de conduite de l'entreprise

Le code de conduite de TMR définit les principes de base et les valeurs sur lesquels nous fondons notre stratégie, en tant qu'entreprise leader du domaine des transports dans la région de Martigny.

Ayant à cœur de respecter les exigences légales, les règles et directives internes, autant que les principes éthiques les plus actuels, notre comportement est responsable et exemplaire envers nos clients, nos collaborateurs, nos partenaires commerciaux et le public.

Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (<https://unglobalcompact.org/>) s'appliquent à TMR ainsi que les lignes directrices de l'ISO 26000. En particulier, il nous semble important de souligner les points suivants :

1. Vision

Nous plaçons nos clients au centre de nos actions. En tant que leader régional du secteur des transports publics et privés et du transport de marchandises, notre engagement est d'offrir le meilleur service possible.

Afin d'assurer le développement harmonieux de l'entreprise, nous faisons une utilisation optimale de nos ressources, en visant l'excellence pour l'ensemble de nos prestations.

2. Qualité

La qualité de nos services est évaluée en permanence. Une comparaison est régulièrement effectuée avec la concurrence, de manière à garantir un niveau de satisfaction élevé. Une attention particulière est portée à la fiabilité de l'offre, ainsi qu'à la disponibilité du réseau.

3. Sécurité

Nous croyons que chaque travailleur a droit à un environnement de travail sain et sécuritaire. Notre objectif est de tendre vers le zéro accident, grâce à des pratiques de gestion robustes, des équipements et des installations sécuritaires, ainsi que par l'évolution comportementale et culturelle basée sur l'attention réciproque active.

4. Respect des droits de l'homme

Nous nous engageons à respecter les Droits de l'Homme partout où nous exerçons nos activités et à procurer des conditions de travail sûres et saines à nos collaborateurs, sous-traitants et visiteurs.



5. Protection de la personnalité et égalité

Nous protégeons la personnalité de nos collaborateurs et ne tolérons pas l'exclusion, en adoptant un comportement honnête, loyal et respectueux.

L'égalité est assurée dans tous les domaines (engagement, classification des postes, rémunération, formation, promotion, etc).

La discrimination et le harcèlement sont proscrits. En particulier, aucun acte de cette nature envers nos clients, nos collaborateurs et nos partenaires n'est toléré, qu'il s'agisse de motifs relatifs au genre, à l'orientation sexuelle, à la race, à l'origine, à l'âge, à un handicap, ou encore pour des raisons politiques ou syndicales.

Nous nous engageons à créer un environnement accueillant et un dialogue dans lequel tout le monde se sent inclus.

6. Environnement

Nous contribuons à préserver la planète pour les générations futures, en appliquant les principes du développement durable. Il est de notre devoir de protéger l'environnement en maîtrisant les risques et être vigilant sur les impacts de nos activités vis-à-vis des personnes et des richesses naturelles de notre région.

7. Protection des données

Nous garantissons la confidentialité des données protégées de l'entreprise, des collaborateurs, des clients et des partenaires. Le traitement des données est effectué dans le respect du cadre légal et des règles internes.

A l'exception de ce qui précède, TMR pratique une communication ouverte avec l'ensemble des parties prenantes, en particulier avec les commanditaires, l'autorité de surveillance, les acteurs politiques, les médias et le public.

8. Finances

Nous respectons les exigences légales en matière de présentation des comptes, de fiscalité et de blanchiment d'argent. En particulier, une séparation claire des comptes est observée entre les secteurs indemnisés et les secteurs privés de l'entreprise.

Nous prohibons fermement toute forme de corruption dans nos relations avec nos partenaires commerciaux et institutionnels et avec l'administration. Aucune gratification financière ou en nature ne peut être donnée en vue d'obtenir un avantage ou, ne peut être reçue pour favoriser une entreprise ou une personne.

Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

9. Concurrence

Nous croyons que la libre concurrence est le meilleur moyen de promouvoir un environnement commercial juste et sain. Nous agissons avec intégrité et favorisons un environnement d'affaires exempt de fraudes et de manipulations de toutes sortes. Nous nous engageons à partager une information de qualité et pertinente à la fois en interne et en externe, en veillant à ce qu'aucune information importante ne soit omise.

Toute situation dans laquelle des intérêts personnels entrent en conflit avec nos missions doit être évitée. En cas de doute, une information spontanée est faite au supérieur hiérarchique.

10. Fournisseurs

Nous opérons en partenariat avec des entreprises de différentes tailles et de différents endroits. Nous croyons que la sélection et la gestion de nos fournisseurs doivent être effectuées de manière honnête, transparente et éthique. Nous travaillons uniquement avec des fournisseurs respectant nos valeurs. Nous respectons scrupuleusement la législation applicable aux marchés publics.

Martin von Känel



Directeur général

Steve Biolaz



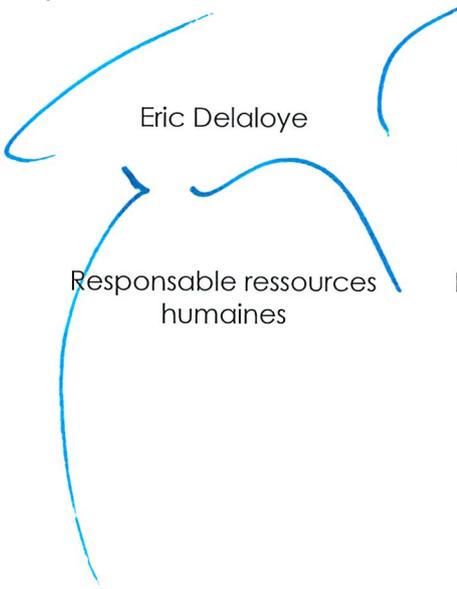
Directeur adjoint

Jean-Paul Maye



Directeur adjoint

Eric Delaloye



Responsable ressources
humaines

Daniel Goncalves



Responsable département
Voyageurs

Michael Wiegler



Responsable matériel
roulant